

Paris, le 10 mars 2021

Déprogrammation administrative : un scandale d'État

En Mars 2020, **Les Spécialistes CSMF** dénonçaient les déprogrammations administratives des activités médicales et chirurgicales mettant en danger nos concitoyens ainsi privés d'un accès aux soins nécessaire à leur état de santé.

En Mai 2020, les Spécialistes CSMF ont été les seuls à dénoncer la lenteur prise dans la reprogrammation essentiellement liée aux injonctions des ARS mais aussi à des décisions de certaines directions de cliniques.

A l'été 2020, le Ministre des Solidarités et de la Santé nous assurait que cela ne se produirait plus et qu'il resterait très attentif à l'accès aux soins des français.

Mars 2021, l'ARS Île de France a donné « l'ordre ferme » aux hôpitaux et aux cliniques de déprogrammer 40% de leur activité. Cette déprogrammation administrative est inacceptable. Depuis plus d'un an, médecins et chirurgiens ont fait preuve d'agilité et ont su répondre à une crise sanitaire sans précédent.

Monsieur le Ministre, laissez les médecins s'organiser !

Laisser nous soigner les français !

La déprogrammation est une décision médicale ! Ne l'oubliez pas !

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56